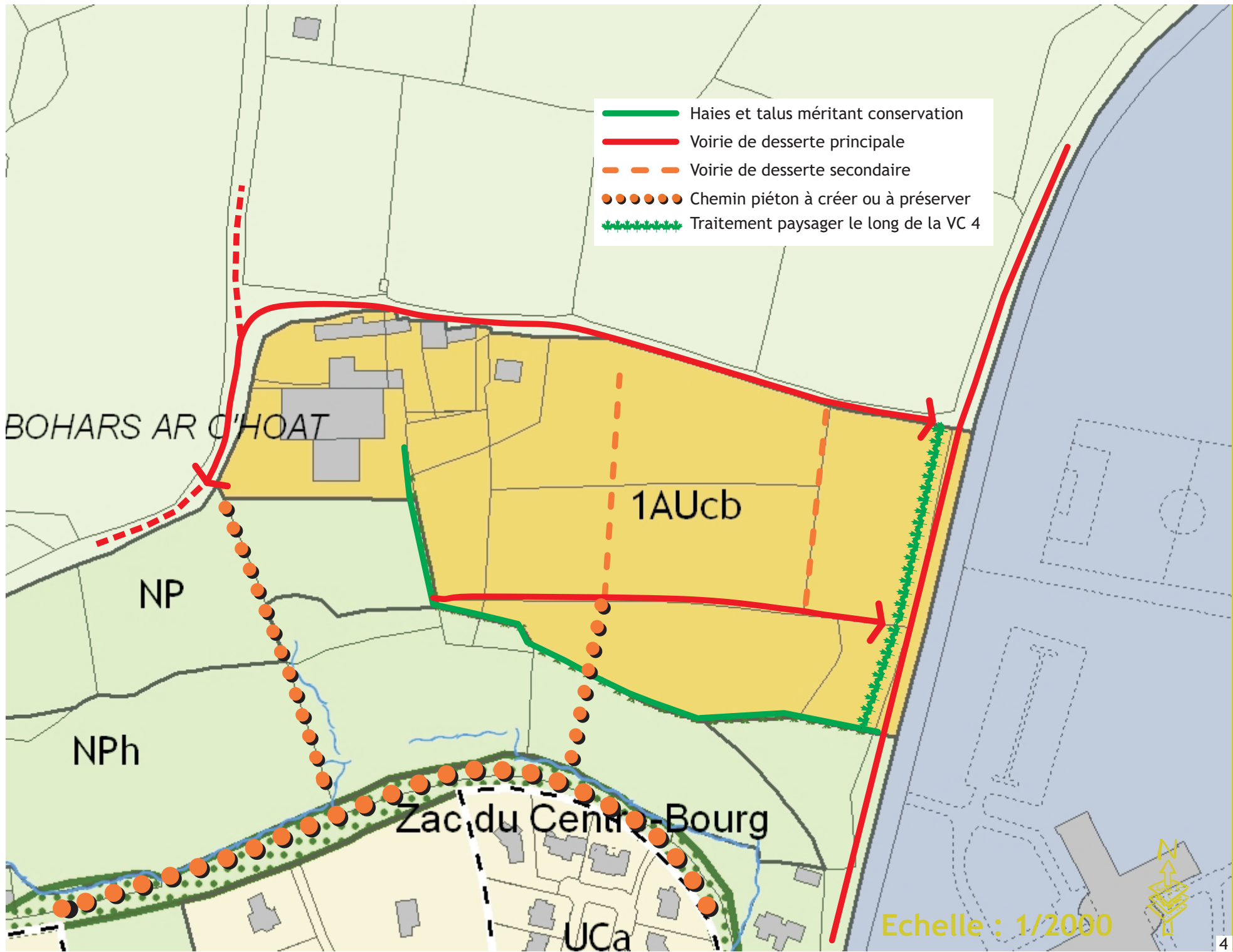


La Trame Verte et Bleue est affirmée au Sud de la zone. Des chemins piétons assurent la liaison urbaine Nord/Sud.

La pente s'affirme dans la partie Sud en se situant entre 7 et 10%. L'urbanisation devra respecter le relief en minimisant les terrassements et en assurant une transition de qualité ainsi qu'une excellente fluidité vers la zone NP et la Trame Verte.

Un traitement paysager le long du VC4 sera réalisé.



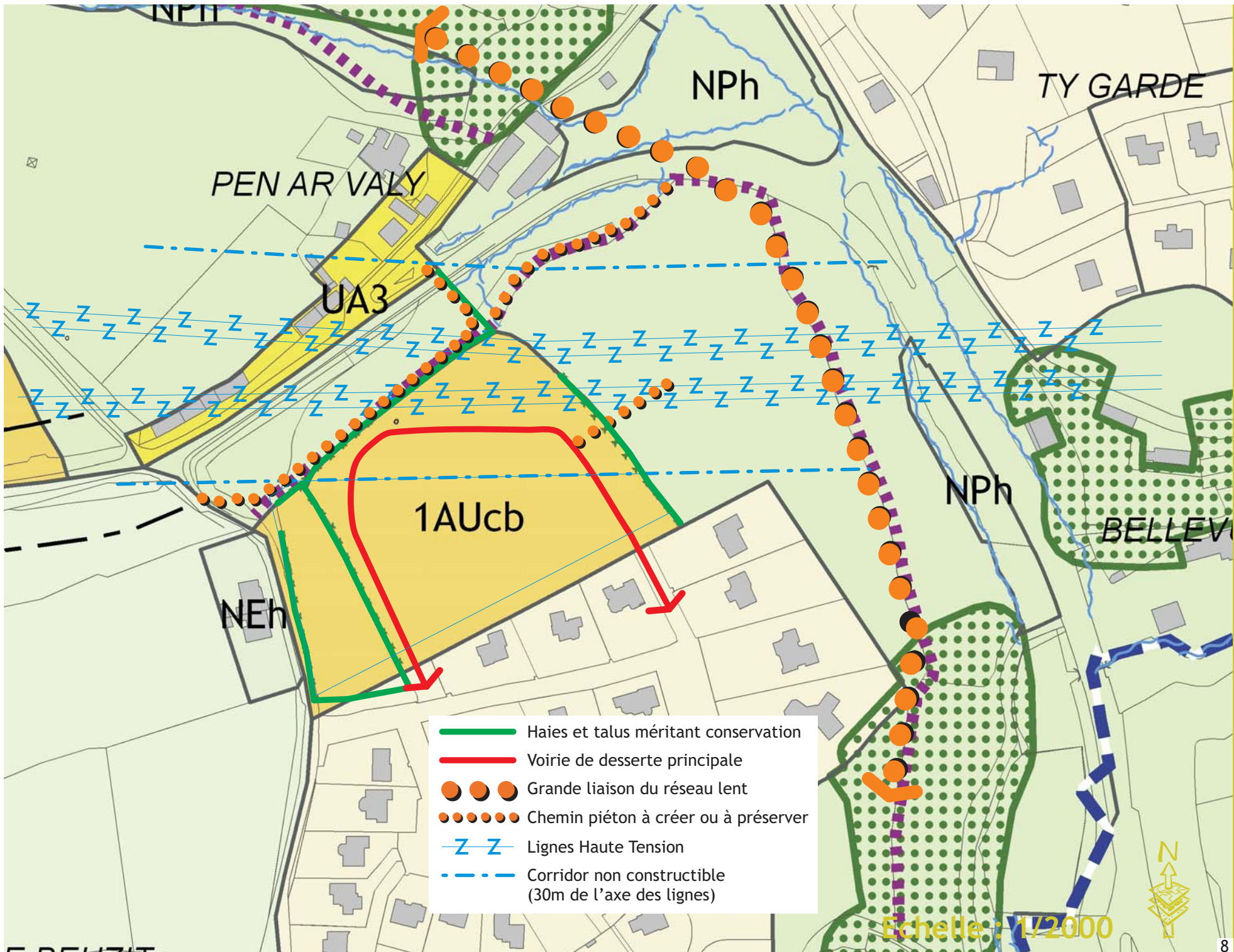
- Haies et talus méritant conservation
- Voirie de desserte principale
- - - Voirie de desserte secondaire
- Chemin piéton à créer ou à préserver
- + + + + + Traitement paysager le long de la VC 4



Le couloir de servitude engendré par les lignes haute tension interdit toute construction d'habitation sur plus de la moitié de la surface de la zone.

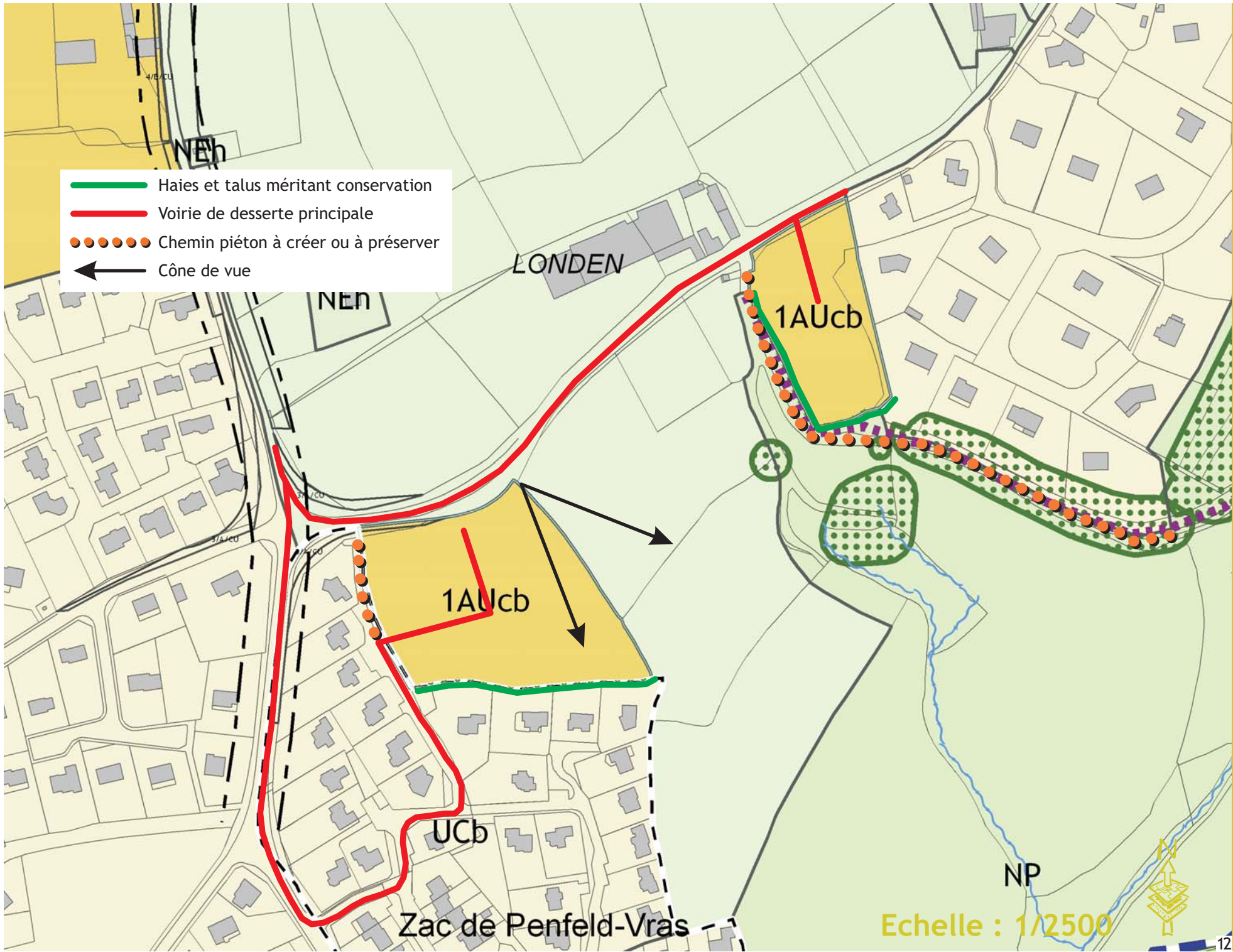
La partie constructible se réduit donc à un triangle en partie sud, qui se prête à l'implantation d'habitat relativement ou moyennement dense, et qui serait valorisé par l'aménagement d'un grand espace vert sur la partie inconstructible qui se prolonge par la zone naturelle.

Une liaison d'emprise suffisante sous forme de chemin piéton devra permettre d'accéder à la zone naturelle, afin d'en assurer son entretien.





Un habitat densifié est à prévoir le long de la voie.
Le magnifique panorama sur la ville, de l'église de Lambézellec à la Penfeld, est à préserver.
L'implantation des constructions devra tenir compte des cônes de vue.



- Haies et talus méritant conservation
- Voirie de desserte principale
- Chemin piéton à créer ou à préserver
- ← Cône de vue

Echelle : 1/2500



